



Assemblée générale

Distr. limitée
23 janvier 2017
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international
Groupe de travail IV (Commerce électronique)
Cinquante-cinquième session
New York, 24-28 avril 2017**

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Aspects contractuels de l'informatique en nuage.
5. Questions juridiques liées à la gestion de l'identité et aux services de confiance.
6. Assistance technique et coordination.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

II. Composition du Groupe de travail

1. Le Groupe de travail se compose de tous les États membres de la Commission, qui sont les suivants: Allemagne (2019), Argentine (2022), Arménie (2019), Australie (2022), Autriche (2022), Bélarus (2022), Brésil (2022), Bulgarie (2019), Burundi (2022), Cameroun (2019), Canada (2019), Chili (2022), Chine (2019), Colombie (2022), Côte d'Ivoire (2019), Danemark (2019), El Salvador (2019), Équateur (2019), Espagne (2022), États-Unis d'Amérique (2022), Fédération de Russie (2019), France (2019), Grèce (2019), Honduras (2019), Hongrie (2019), Inde (2022), Indonésie (2019), Iran (République islamique d') (2022), Israël (2022), Italie (2022), Japon (2019), Kenya (2022), Koweït (2019), Lesotho (2022), Liban (2022), Libéria (2019), Libye (2022), Malaisie (2019), Maurice (2022), Mauritanie (2019), Mexique (2019), Namibie (2019), Nigéria (2022), Ouganda (2022), Pakistan (2022), Panama (2019), Philippines (2022), Pologne (2022), République de Corée (2019), République tchèque (2022), Roumanie (2022), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2019), Sierra Leone (2019), Singapour (2019), Sri Lanka (2022), Suisse (2019), Thaïlande (2022), Turquie (2022), Venezuela (République bolivarienne du) (2022) et



Zambie (2019). Le mandat des États membres expire la veille de l'ouverture de la session annuelle de la Commission pour l'année indiquée entre parenthèses.

2. Les États Membres non membres de la Commission, les États non membres ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, et les organisations gouvernementales internationales peuvent assister à la session en qualité d'observateur et prendre part aux débats. En outre, les organisations non gouvernementales internationales invitées peuvent assister à la session en qualité d'observateur et exposer leurs vues sur des questions qu'elles connaissent bien ou pour lesquelles elles possèdent une expérience internationale, de manière à faciliter les débats de la session.

III. Annotations relatives aux points de l'ordre du jour

Point 1. Ouverture de la session

3. Le Groupe de travail tiendra sa cinquante-cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 24 au 28 avril 2017. Les séances se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sauf le lundi 24 avril 2017, où la session s'ouvrira à 10 h 30.

4. Le Groupe de travail voudra peut-être noter que, conformément aux décisions prises par la Commission à sa trente-quatrième session¹, il devrait tenir des débats de fond pendant les neuf premières séances (c'est-à-dire du lundi au vendredi matin), le Secrétariat établissant un projet de rapport pour adoption à la 10^e et dernière séance (le vendredi après-midi).

Point 2. Élection du Bureau

5. Le Groupe de travail voudra peut-être, selon la pratique établie à ses précédentes sessions, élire un président et un rapporteur.

Point 4. Aspects contractuels de l'informatique en nuage

Point 5. Questions juridiques liées à la gestion de l'identité et aux services de confiance

a) Historique

6. À sa quarante-huitième session, en 2015, la Commission a chargé le Secrétariat de mener des travaux préparatoires sur la gestion de l'identité et les services de confiance, l'informatique en nuage et le commerce mobile, y compris en organisant des colloques et des réunions de groupes d'experts, en vue des travaux que le Groupe de travail pourrait mener. Elle a également prié le Secrétariat de communiquer les résultats de ces travaux préparatoires au Groupe de travail IV, afin d'obtenir des recommandations sur la portée exacte, la méthodologie et les priorités qui pourraient être envisagées, recommandations qu'elle examinerait à sa quarante-neuvième session².

7. À sa quarante-neuvième session, en 2016, la Commission était saisie d'une note du Secrétariat portant sur les questions juridiques liées à la gestion de l'identité et aux services de confiance (A/CN.9/891), qui résumait les discussions tenues pendant le

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 17 et rectificatif (A/56/17 et Corr.3), par. 381.

² Ibid., soixante-dixième session, Supplément n° 17 (A/70/17), par. 358.

colloque de la CNUDCI organisé sur ce thème les 21 et 22 avril 2016 à Vienne, synthèse qui était complétée par d'autres informations. Elle a par ailleurs appris que des experts avaient commencé à examiner la question des aspects contractuels de l'informatique en nuage, en se fondant sur une proposition (A/CN.9/856) qui lui avait été soumise à sa quarante-huitième session, en 2015³.

8. À la même session, la Commission est convenue que les questions de la gestion de l'identité et des services de confiance, ainsi que de l'informatique en nuage, devaient rester inscrites au programme de travail mais qu'il était prématuré de les classer par ordre de priorité. Elle a confirmé sa décision selon laquelle le Groupe de travail pourrait commencer à examiner ces sujets lorsqu'il aurait terminé l'élaboration du projet de loi type sur les documents transférables électroniques. Dans ce contexte, le Secrétariat, dans la limite des ressources disponibles, et le Groupe de travail ont été priés de continuer de mener des travaux préparatoires sur les deux sujets, en parallèle et de manière souple, en examinant notamment leur faisabilité, et de lui faire rapport afin qu'elle puisse prendre une décision éclairée à une session ultérieure, y compris en ce qui concerne la priorité à attribuer à chaque sujet. À cet égard, il a été dit que la priorité devait être établie en fonction des besoins pratiques plutôt que de l'intérêt du sujet ou de la faisabilité des travaux⁴.

9. À sa cinquante-quatrième session (Vienne, 31 octobre-4 novembre 2016), le Groupe de travail a tenu un échange de vues préliminaire sur de futurs travaux possibles concernant **l'informatique en nuage**. Si aucune décision n'a été prise, il a été noté qu'un document qui énumérerait les points à prendre en compte lors de l'examen de contrats relatifs à des services d'informatique en nuage pourrait être particulièrement utile aux petites et moyennes entreprises. Il a été ajouté que, sous réserve des délibérations et décisions futures de la Commission, un tel document devrait refléter les pratiques contractuelles et, le cas échéant, la législation, et renvoyer aux normes techniques applicables, mais sans revêtir de caractère législatif (A/CN.9/897, par. 126).

10. À la même session, le Groupe de travail est convenu que ses travaux futurs sur **la gestion de l'identité et les services de confiance** devraient se limiter à l'utilisation commerciale des systèmes de gestion de l'identité et ne pas tenir compte du caractère privé ou public du prestataire de services. Il est également convenu que, même si les travaux pouvaient s'attacher à la gestion de l'identité en premier lieu puis aux services de confiance en deuxième lieu, les termes pertinents pour ces deux domaines devraient être déterminés et définis simultanément étant donné que les deux sujets étaient étroitement liés. Il est en outre convenu que l'accent devrait être mis sur les systèmes d'identité multipartites et sur les personnes physiques et morales, sans pour autant exclure l'examen des systèmes d'identité bipartites et des objets matériels et numériques, s'il y avait lieu. Enfin, il a été convenu que le Groupe de travail poursuivrait ses travaux en précisant plus avant les objectifs et la portée du projet, en recensant les principes généraux applicables et en élaborant les définitions nécessaires (A/CN.9/897, par. 118 à 120 et 122).

b) Documentation

11. Au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire (**Aspects contractuels de l'informatique en nuage**), le Groupe de travail sera saisi d'une note du Secrétariat présentée comme suite à la demande de la Commission (voir par. 6 ci-dessus) (A/CN.9/WG.IV/WP.142). Cette note résume les résultats des travaux préparatoires

³ Ibid., *soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17)*, par. 229.

⁴ Ibid., par. 235 et 353.

menés jusqu'à présent par le Secrétariat dans le domaine de l'informatique en nuage et met en exergue les questions relatives à de futurs travaux dans ce domaine, pour examen par le Groupe de travail.

12. Au titre du point 5 de l'ordre du jour (**Questions juridiques liées à la gestion de l'identité et aux services de confiance**), le Groupe de travail sera saisi d'une note du Secrétariat transmettant un document soumis par la Fédération de Russie au Secrétariat pour examen à la cinquante-cinquième session du Groupe de travail ([A/CN.9/WG.IV/WP.141](#)). Au titre du même point de l'ordre du jour, il sera saisi d'une note du Secrétariat présentant des définitions des termes et notions relatifs à la gestion de l'identité et aux services de confiance ([A/CN.9/WG.IV/WP.143](#)).

13. Les documents de travail ci-après seront mis à disposition, en nombre limité, à la session:

- a) Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux;
- b) Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique et Guide pour son incorporation;
- c) Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques et Guide pour son incorporation;
- d) Promouvoir la confiance dans le commerce électronique: questions juridiques relatives à l'utilisation internationale des méthodes d'authentification et de signature électroniques;
- e) Rapport du Groupe de travail IV (Commerce électronique) sur les travaux de sa cinquante-quatrième session ([A/CN.9/897](#));
- f) Informations générales sur la gestion de l'identité – Document d'information présenté par l'équipe juridique spéciale sur la gestion de l'identité de l'American Bar Association ([A/CN.9/WG.IV/WP.120](#));
- g) Travaux futurs possibles dans le domaine du commerce électronique – questions juridiques touchant la fourniture d'informatique nuagique – Proposition du Gouvernement canadien ([A/CN.9/823](#));
- h) Travaux futurs possibles dans le domaine du commerce électronique – questions juridiques liées à la gestion de l'identité et aux services de confiance – Proposition de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de l'Italie et de la Pologne ([A/CN.9/854](#));
- i) Travaux futurs possibles dans le domaine du commerce électronique – questions contractuelles liées à la prestation de services sous la forme de l'infonuagique – Proposition du Canada ([A/CN.9/856](#));
- j) Résolution des litiges en ligne dans le cadre des opérations internationales de commerce électronique – Document soumis par la Fédération de Russie ([A/CN.9/WG.III/WP.136](#)); et
- k) Questions juridiques liées à la gestion de l'identité et aux services de confiance ([A/CN.9/891](#)).

14. Les documents de la CNUDCI sont mis en ligne sur le site Web de cette dernière (www.uncitral.org) dès leur parution dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Les représentants peuvent vérifier si ces documents sont disponibles en consultant la page du Groupe de travail à la rubrique "Groupes de travail" du site Web.

c) Calendrier de l'examen des points 4 et 5 de l'ordre du jour

15. Le Secrétariat recommande au Groupe de travail de consacrer ses séances des 24 et 25 avril à l'examen du point 4 de l'ordre du jour (**Aspects contractuels de l'informatique en nuage**) et celles des 26 et 27 avril à l'examen du point 5 (**Questions juridiques liées à la gestion de l'identité et aux services de confiance**).

Point 6. Assistance technique et coordination

16. Le Groupe de travail entendra un rapport oral sur les activités d'assistance technique et de coordination entreprises par le Secrétariat en ce qui concerne la promotion des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique.

Point 7. Questions diverses

17. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner d'autres questions relatives à son programme de travail, en particulier toutes activités réalisées aux fins de l'exécution du mandat que la Commission lui a confié en ce qui concerne d'autres sujets retenus pour ses travaux futurs (voir par. 6 ci-dessus) et des questions juridiques relatives aux guichets uniques électroniques et à la facilitation du commerce sans papier⁵.

18. À sa cinquante-cinquième session, le Groupe de travail voudra peut-être également noter que sa cinquante-sixième session devrait se tenir à Vienne du 16 au 20 octobre 2017, sous réserve de la confirmation de ces dates par la Commission à sa cinquantième session, qui doit avoir lieu à Vienne du 3 au 21 juillet 2017.

Point 8. Adoption du rapport

19. Le Groupe de travail voudra peut-être adopter, à la fin de la session, le vendredi 28 avril 2017, un rapport qu'il présentera à la Commission à sa cinquantième session. À la 10^e séance (le vendredi après-midi), il sera brièvement donné lecture des principales conclusions auxquelles le Groupe de travail sera parvenu à sa 9^e séance (le vendredi matin) afin qu'il en soit pris acte; ces conclusions seront ensuite incorporées dans le rapport.

⁵ Ibid., *soixante-sixième session, Supplément n° 17 (A/66/17)*, par. 240. Pour le dernier examen en date de la question, voir *ibid.*, *soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17)*, par. 238 à 240.